



# COMITE d'ILLE-et-VILAINÉ de HANDBALL

13b, avenue de Cucillé - 35065 Rennes Cedex

☎ 02.99.54.67.58    ☎ 02.99.54.35.19  
hand-35@wanadoo.fr - hand35.org

Rennes, le 23 octobre 2008

**Objet : risques juridiques liés à l'utilisation  
illégal ou irrégulière de l'image**

## MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLUBS

Bonjour,

*L'utilisation non autorisée d'images de choses ou de personnes fait courir à l'utilisateur, le risque d'être condamné civilement et pénalement. De plus, la qualité de fonctionnaire peut être perdue à l'occasion d'une condamnation ».*

Cette phrase est extraite d'un document de la C.N.D.P.\* dont vous trouverez ci-joint, l'intégralité (version PDF).

Dans une société de plus en plus procédurière où les outils de communication sont multiples et variés, il nous est apparu important de vous sensibiliser sur ce sujet.

Pour se garantir d'éventuelles actions juridiques, le Comité va prendre toutes les dispositions nécessaires ; c'est pourquoi, chaque stagiaire mineur (J.D., J.A., sélectionnés, etc.) ou toute personne ayant un lien direct avec le Comité devra remplir une autorisation de droit d'utilisation du nom, de l'image et de la voix (voir ci-dessous).

Nous avons pensé judicieux de vous joindre ce document afin de vous en inspirer si bien entendu, vous n'avez pas déjà effectué cette démarche.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre initiative.

Bien sportivement.

Marcel Dulong  
Président

Alain Lemaire – C.T.F.  
Coordinateur

\*Centre National de Documentation Pédagogique.

## **DROIT D'UTILISATION : nom - image - voix des enfants mineurs**

Je soussigné : \_\_\_\_\_ autorise à titre gratuit, le Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball :

- À filmer, enregistrer, photographier ma fille/mon fils, dans le cadre de manifestations - ou autres – organisées sous la responsabilité du Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball.
- À utiliser tous les supports audiovisuels en découlant, dans le cadre d'une diffusion générale, à l'exclusion de toute utilisation commerciale, et dans les conditions suivantes :
  - Internet, sur tout ou partie du territoire, voire le monde entier en raison de la nature particulière de cet outil de communication.
  - Documents écrits : brochures, exposés, supports vidéo, revues techniques, etc.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball pourra :

- Procéder à la fixation matérielle par tout moyen adéquat à la fabrication du support défini ci-dessus, par tout moyen d'impression ou d'enregistrement.
- Apporter toute modification de recadrage, découpage, détournage, changement de couleurs, de contrastes, de lumière et de fond à la fixation initiale.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 (deux) années, à compter de sa signature, reconductible tacitement sans dénonciation de celle-ci.

Fait à Rennes, le \_\_\_\_\_ 2008.

*Signatures des responsables légaux et mention « lu et approuvé »*

# **DROIT D'UTILISATION :** **nom - image - voix** **des personnes majeures**

Je soussigné : \_\_\_\_\_ autorise à titre gratuit, le Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball :

- À me filmer, m'enregistrer, me photographier dans le cadre de manifestations, ou autres, organisées sous la responsabilité du Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball.
- À utiliser tous les supports audiovisuels en découlant, dans le cadre d'une diffusion générale, à l'exclusion de toute utilisation commerciale, et dans les conditions suivantes :
  - Internet, sur tout ou partie du territoire, voire le monde entier en raison de la nature particulière de cet outil de communication.
  - Documents écrits : brochures, exposés, supports vidéo, revues techniques, etc.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball pourra :

- Procéder à la fixation matérielle par tout moyen adéquat à la fabrication du support défini ci-dessus, par tout moyen d'impression ou d'enregistrement.
- Apporter toute modification de recadrage, découpage, détournage, changement de couleurs, de contrastes, de lumière et de fond à la fixation initiale.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 (deux) années, à compter de sa signature, reconductible tacitement sans dénonciation de celle-ci.

Fait à Rennes, le \_\_\_\_\_ 2008.

*Signature et mention « lu et approuvé »*